

Document:-  
**A/CN.4/SR.1814**

**Compte rendu analytique de la 1814e séance**

sujet:  
**Autre sujets**

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-  
**1984, vol. I**

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International  
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

# COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

## COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION

*Tenue à Genève du 7 mai au 27 juillet 1984*

### 1814<sup>e</sup> SÉANCE

*Lundi 7 mai 1984, à 15 h 5*

*Président sortant :* M. Laurel B. FRANCIS

*Président :* M. Alexander YANKOV

*Présents :* le chef Akinjide, M. Al-Qaysi, M. Calero Rodrigues, M. Díaz González, M. Evensen, M. Jagota, M. Koroma, M. Lacleta Muñoz, M. Mahiou, M. Malek, M. McCaffrey, M. Ni, M. Ogiso, M. Ouchakov, M. Quentin-Baxter, M. Razafindralambo, M. Reuter, M. Riphagen, sir Ian Sinclair, M. Sucharitkul, M. Thiam.

#### Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT SORTANT déclare ouverte la trente-sixième session de la Commission du droit international et souhaite cordialement la bienvenue à ses membres, au Conseiller juridique et à tous les fonctionnaires du Secrétariat. M. Romanov, directeur de la Division de la codification et secrétaire de la Commission, est en congé. M. Valencia Ospina, secrétaire adjoint, a été récemment nommé greffier adjoint de la Cour internationale de Justice, et il est remplacé par M. De Saram. Le Bureau élargi voudra certainement envisager dans quels termes la Commission tient à remercier M. Valencia Ospina pour sa collaboration.

2. Depuis la trente-cinquième session, la Commission a été représentée à plusieurs importantes réunions régionales: aux sessions du Comité juridique interaméricain, en août 1983, par M. El Rasheed Mohamed Ahmed, et en janvier 1984 par M. Reuter; à la trente-neuvième session du Comité européen de coopération juridique, en novembre 1983, par M. Evensen. Le Président sortant remercie ces membres de la compétence avec laquelle ils ont représenté la Commission; ils auront en temps voulu l'occasion de rendre compte de leur mission à la Commission s'ils le désirent.

3. Pour sa part, le Président sortant a représenté la CDI à la trente-huitième session de l'Assemblée générale à laquelle il a présenté le rapport de la CDI sur les travaux de sa trente-cinquième session (A/38/10), rapport qui a été en général bien accueilli à la Sixième Commission. Le Secrétariat a fait distribuer un très utile résumé thématique des débats tenus à la Sixième Commission (A/CN.4/L.369), qui rend compte en détail de la façon dont l'Assemblée générale a accueilli le rapport.

4. Après avoir rempli son mandat à la Sixième Commission, le Président sortant a séjourné une semaine au Siège de l'Organisation où il a eu des entretiens avec le Conseiller juridique et des entrevues avec le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Toutes ces rencontres se sont révélées fort utiles et le Président sortant remercie le Conseiller juridique et ses collaborateurs du concours qu'ils lui ont obligeamment apporté pour les lui ménager.

5. Enfin, le Président sortant remercie tous les membres de la Commission, en particulier les rapporteurs spéciaux, de leur précieuse coopération et se déclare certain qu'ils la réserveront aussi à son successeur.

#### Election du Bureau

*M. Yankov est élu président par acclamation.*

*M. Yankov prend la présidence.*

6. Le PRÉSIDENT remercie les membres de la Commission du grand honneur qu'ils lui ont fait en l'élisant à la présidence et rend hommage au Président sortant pour la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux de la Commission. Les débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale ont montré combien il importait, en raison de la détérioration que connaissent aujourd'hui les relations internationales, que la CDI se consacre surtout à consolider le système juridique international et à promouvoir les relations amicales et la coopération entre les nations. Nombre des représentants qui ont pris la parole à la Sixième Commission ont souligné que la CDI ne devait pas se montrer trop ambitieuse mais qu'elle devait se fixer des objectifs réalistes et arrêter un programme de travail bien pesé pour la durée du mandat de ses membres qui restait à courir et que les travaux dont elle était chargée exigeaient courage, sérénité et sagesse.

7. En ce qui concerne l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/375), l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/138, du 19 décembre 1983, relative au rapport de la Commission pour 1983, n'a pas fixé d'ordre de priorité entre les divers points. Elle a donc laissé à la CDI le soin de le faire à la lumière des observations formulées à la Sixième Commission et compte tenu de la possibilité de mener à bien les travaux sur quelques-uns des sujets avant l'expiration du mandat de certains de ses membres.

8. Comme on l'a fait observer à la Sixième Commission, la CDI devrait veiller sérieusement à ce que les travaux du Comité de rédaction progressent au même rythme que les siens. Compte tenu du volume de travail qui l'attend, le

Comité de rédaction devrait être nommé dès que possible et tenir sa première séance pendant la première semaine de la session. Il en va de même du Groupe de planification, qui devrait pouvoir se réunir pendant que le Conseiller juridique est encore à Genève.

9. Enfin, le Président exprime sa conviction que la session sera fructueuse grâce à la coopération des membres et à la compétence du Secrétariat.

*La séance est suspendue à 15 h 45; elle est reprise à 16 h 15.*

*M. Sucharitkul est élu premier vice-président par acclamation.*

*M. Barboza est élu second vice-président par acclamation.*

*M. Mahiou est élu président du Comité de rédaction par acclamation.*

*M. Evensen est élu rapporteur par acclamation.*

#### **Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/375)**

10. Le PRÉSIDENT invite la Commission à adopter l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/375). Il lui propose de commencer par examiner le point 5 (Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité) et de laisser au Bureau élargi le soin de décider dans quel ordre les autres points seront examinés.

11. M. AL-QAYSI dit que puisque la résolution 38/138 de l'Assemblée générale n'a rien de catégorique, la Commission ne devrait pas décider dès à présent quel point elle veut examiner en premier. De nombreux facteurs entrent en jeu et, pour des raisons pratiques, il faudrait que les membres se consultent.

12. M. THIAM ne voit pas d'objection à ce que l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour doivent être examinés soit débattu par le Bureau élargi, compte tenu plus particulièrement de la disponibilité des rapporteurs spéciaux et des rapports. Il a néanmoins demandé au Secrétariat que son deuxième rapport sur le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (A/CN.4/377) soit, si possible, examiné parmi les premiers.

13. Sir Ian SINCLAIR pense qu'il faut en effet tenir compte de la disponibilité des rapporteurs spéciaux, et ne voit pas d'objection dans l'immédiat à ce que le point 5 soit examiné en premier. Toutefois, le Bureau élargi pourrait peut-être examiner la question en tenant compte des autres points. Plusieurs d'entre eux sont prêts à être examinés et, à son avis, le point 7 (Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international) devrait être placé assez haut sur la liste.

14. M. DÍAZ GONZÁLEZ rappelle qu'à la session précédente la Commission et le Groupe de planification étaient convenus de deux points importants, entérinés au demeurant par l'Assemblée générale: premièrement, plutôt que de s'évertuer à examiner tous les points inscrits à son ordre du jour — ce qu'elle ne pourrait faire que superficiellement vu le temps imparti —, la Commission devrait s'attacher à faire avancer l'examen des questions pour lesquelles elle disposait de la documentation voulue; deuxièmement,

il convenait d'accorder la priorité aux réunions du Comité de rédaction pour qu'il termine l'examen des projets d'articles qui lui étaient renvoyés.

15. En conséquence, M. Díaz González propose que la Commission se concentre sur quelques-uns seulement des points inscrits à son ordre du jour — ceux pour lesquels la documentation est disponible —, le statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique, par exemple, et la responsabilité des Etats, dont l'examen ne progresse guère depuis trois ans.

16. M. AL-QAYSI partage l'avis de M. Díaz González et voit mal pourquoi le point 9 (Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission) figure à l'ordre du jour puisque c'est une question qui est normalement examinée par le Groupe de planification. De plus, l'examen d'un point de l'ordre du jour ne dépend pas uniquement de la disponibilité du rapporteur spécial; il dépend aussi du temps dont dispose la Commission, et encore faut-il que le rapport pertinent ait été distribué assez tôt et que les membres aient eu le temps de l'étudier.

17. Par ailleurs, étant donné le volume de travail qui s'est accumulé, il n'y a pas de raison pour que la Commission ne constitue pas un comité de rédaction et un groupe de planification dès la première semaine de la session, et en fasse de même à toutes ses sessions. Il serait alors possible de dégager immédiatement les points prioritaires et de montrer en outre à la Sixième Commission la voie à suivre pour ses propres délibérations.

18. M. Al-Qaysi est d'avis que la Commission devrait adopter l'ordre du jour provisoire; le Bureau élargi pourra alors se réunir et des consultations pourront avoir lieu en vue de parvenir à l'accord que chacun souhaite.

19. M. OUCHAKOV propose formellement que la Commission procède à l'adoption de son ordre du jour et laisse au Bureau élargi le soin de décider dans quel ordre les points de l'ordre du jour seront examinés.

*Il en est ainsi décidé.*

*A l'unanimité, l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/375) est adopté.*

#### **Organisation des travaux de la session**

[Point 1 de l'ordre du jour]

20. Le PRÉSIDENT annonce que le Bureau élargi se réunira le lendemain matin, 8 mai 1984, pour examiner le programme de travail de la Commission.

21. M. CALERO RODRIGUES dit qu'il serait utile que le Bureau élargi fixe une date rapprochée pour le début des travaux du Comité de rédaction.

22. Le PRÉSIDENT, répondant à une question de M. Koroma, dit que le Bureau élargi se compose des membres du Bureau de la Commission et de M. Castañeda, M. Díaz González, M. Francis, M. Ouchakov, M. Quentin-Baxter, M. Reuter, M. Riphagen et M. Thiam. Tout autre membre qui le souhaite peut, naturellement, assister aux réunions du Bureau élargi.

*La séance est levée à 17 h 45.*